

Conférence mondiale d'UNI Commerce

9-11 octobre 2013, Buenos Aires (Argentine)

Action syndicale mondiale pour les travailleurs du commerce: Recrutement et Accords mondiaux

Plan d'action

Une Action mondiale pour les travailleurs du commerce

Le recrutement des travailleurs sur leur lieu de travail est la pierre angulaire de l'action d'UNI Commerce et de ses affiliés en ce qu'elle permet d'élever les taux de syndicalisation et, ainsi, de renforcer le pouvoir de négociation des syndicats.

Le but d'UNI Commerce Global Union est d'obtenir des conditions de travail décentes pour tous les travailleurs du secteur du commerce par le biais du dialogue social et d'accords contraignants, en consolidant le pouvoir de recrutement des syndicats pour leur permettre de négocier des conventions collectives fortes et de développer le dialogue entre les syndicats et les entreprises à tous les niveaux.

Le secteur du commerce est un secteur où le recrutement est difficile en raison d'un taux élevé de rotation du personnel et d'une forte proportion de travailleurs à temps partiel, mais une stratégie de recrutement aboutie pourrait rehausser le taux de syndicalisation et, de la sorte, accroître la force de négociation des travailleurs pour améliorer les conditions sur le lieu de travail.

UNI Commerce Global Union vise à nouer des alliances syndicales et soutenir des campagnes stratégiques de recrutement et à négocier et faire appliquer des accords mondiaux avec des entreprises multinationales du secteur.

Dans toute action syndicale, le dialogue social est un outil important et UNI Commerce Global Union va par conséquent s'efforcer de nouer et développer des relations sociales constructives et fructueuses à tous les échelons.

UNI Commerce Global Union s'attèlera à mettre en place une stratégie de communication efficace et inclusive pour accompagner les activités du secteur et assurer un échange d'informations régulier et en temps utile.

Le succès de notre action est tributaire de l'engagement d'UNI Commerce, des organisations régionales et des affiliés

- à échanger les informations régulièrement et en temps opportun;
- à mettre en place des processus décisionnels transparents et

- inclusifs;
- à rencontrer régulièrement les entreprises pour aplanir les problèmes;
- à agir ensemble si et quand cela est nécessaire.

UNI Commerce et ses affiliés mettront sur pied et appliqueront ensemble les mesures suivantes :

Recrutement et relations du travail à l'échelon mondial

Objectif:

Renforcer le pouvoir des syndicats

Actions:

- 1.** Accroître les effectifs syndicaux et le pouvoir des syndicats en renforçant la syndicalisation et le dialogue avec les entreprises. L'action mondiale doit se concentrer sur des campagnes de recrutement ciblées se fondant sur une recherche et une analyse approfondies.
- 2.** UNI Commerce doit coordonner de telles activités de manière stratégique en recensant et en analysant annuellement les entreprises ciblées, redoubler d'efforts pour optimiser l'influence des travailleurs du commerce par la coopération et la coordination syndicales.
- 3.** Développer des relations de travail et un dialogue social constructifs aux échelons national, régional et mondial avec les grandes entreprises du commerce et associations d'industrie, notamment dans le cadre du dialogue social européen et des comités d'entreprise européens (CEE).
- 4.** Constituer dans les entreprises multinationales des alliances syndicales fortes qui élaborent des stratégies propices au réseautage, au partage et à l'échange d'informations et de bonnes pratiques afin d'optimiser l'influence et les droits des travailleurs et qui se focalisent aussi sur le recrutement avec des rapports périodiques pour suivre les progrès en matière de croissance syndicale.
- 5.** Appliquer et vérifier les accords mondiaux existants avec le soutien d'alliances syndicales mondiales.
- 6.** Négocier de nouveaux accords mondiaux avec les principales entreprises mondiales et régionales du secteur, tout en développant des alliances mondiales pour le partage de l'information et la promotion de meilleures pratiques.
- 7.** Rassembler et partager des informations et travaux de recherche sur les stratégies de recrutement syndical et les meilleures pratiques en la matière.

Responsabilité éthique, durable et sociale

Objectif:

Améliorer les normes pour un secteur du commerce éthique, durable et socialement responsable

Actions:

8. Constituer des référentiels précis pour un secteur du commerce éthique, durable et socialement responsable, le but étant d'améliorer le comportement des entreprises par un respect des critères les plus rigoureux en matière de droits au travail et de droits de l'homme.
9. Fonder l'action d'UNI Commerce sur des relations sociales fortes à l'échelon local et mondial, dans lesquelles les syndicats aient leur mot à dire dans le contrôle et l'amélioration du comportement des entreprises.
10. Renforcer la coopération avec d'autres syndicats mondiaux.
11. Instaurer une coopération stratégique avec des initiatives appropriées, des ONG, etc., tout en préservant le rôle central du Pacte mondial des Nations Unies.
12. Contrôler les politiques et programmes de RSE des multinationales de la distribution avec le soutien d'alliances syndicales mondiales et par une coopération avec d'autres Global Unions et d'autres alliés.
13. Faire pression sur les entreprises de la distribution pour qu'elles contribuent aux coûts afin d'assurer des conditions de travail saines et sûres ainsi qu'à la pleine application de toutes les conventions pertinentes l'OIT et des normes fondamentales du travail de l'OIT et pour qu'elles reconnaissent leur responsabilité à toutes les étapes, depuis la fabrication jusqu'à la vente en magasin.
14. Influencer les entreprises signataires de l'Accord pour la sécurité incendie et la sécurité des bâtiments au Bangladesh pour qu'elles élargissent les critères de commerce éthique repris dans l'Accord en vue de conclure des accords de reconnaissance syndicale et de négociation collective au niveau de l'entreprise et de signer avec UNI un Accord mondial pour les travailleurs du commerce de détail.

Travail précaire

Objectif:

Utiliser la puissance syndicale et la coopération avec nos alliés pour changer la nature du travail dans le commerce, dans l'intérêt des employeurs comme des travailleurs.

Actions:

15. Rassembler des travaux de recherche et des informations sur l'évolution des relations de travail et rassembler et échanger des meilleures pratiques sur l'évolution des régimes d'emploi

- (temps partiel, occasionnel, contractuel, intérimaire, etc.)
- 16.** Rassembler et échanger les meilleures pratiques de réaction syndicale aux changements survenus dans l'industrie, s'agissant en particulier des conventions collectives, de l'individualisation des contrats d'emploi, du sous-emploi, de la formation (de reconversion) et du travail précaire.
 - 17.** Rassembler et échanger les meilleures pratiques de promotion de la création de meilleurs emplois, notamment en matière de formation et de perfectionnement.
 - 18.** Inciter les entreprises à se doter d'une approche globale des travailleurs âgés et du vieillissement du personnel.
 - 19.** Élaborer des stratégies sur les moyens d'empêcher que l'introduction de nouvelles technologies contribue à la précarisation du travail dans le commerce.
 - 20.** Utiliser les relations du travail à l'échelon mondial pour élaborer des stratégies communes destinées à :
 - promouvoir un milieu de travail sain, sûr et respectueux;
 - promouvoir la transformation de contrats d'emploi atypiques en contrats réguliers;
 - s'employer à résoudre le conflit entre le besoin de flexibilité des entreprises et le besoin des travailleurs de concilier travail et vie privée.
 - répondre au besoin de compétences des entreprises en offrant des perspectives de carrière aux salariés, par exemple en instaurant des comités paritaires direction-syndicat.